

# PROTOCOLE SANITAIRE et DEVOIRS DES CLUBS

Comme vous le savez tous le pass'sanitaire est en place et est obligatoire dans certains lieux dont les piscines . Nous avons donc reçu de la part des instances la directive suivante : Pendant tous les entraînements se faisant hors public , les adhérents seront contrôlés par les clubs .

C'est donc au CNR de mettre en place le contrôle et ceci tous les jours, jusqu'au 15/11/2021 pour le moment .

Ce qui signifie que tout les adhérents majeurs doivent être vacciné à la reprise, en place depuis le 07/08 . Ainsi que les entraîneurs , les apprentis et tous les bénévoles pour le 30/08/2021.

A partir du 30 septembre tous les enfants de 12 à 17 ans devront être vaccinés.

On peut aussi faire un test PCR qui n'est valable que 3 jours et payant à partir d'octobre .

[Les contrôles se font à chaque entraînements : 3 fois par semaine = 3 contrôles](#)

## RAPPEL

Le port du masque est obligatoire

Le vaccin est valide -7 jours après la 2ème injection  
(pfizer – moderna – astrazemeca)

4 semaines pour le vaccin à une seule injection  
(Johnson et johnson)

72h pour les tests à heure et date de prise

Tous les bénévoles (référents nommés sur une liste) qui voudront bien nous aider, seront licenciés par le club. Nous allons avoir besoin d'aide. [Pensez-y s'il vous plait](#) .

Nous vous informerons de toutes modifications ou changements , nous sommes désolés de ces contraintes.

Nous vous donnerons plus de précisions début septembre sur les modalités de mise en place de ce contrôle , après la réunion du bureau et des entraîneurs .

Sportivement

Le président du CNR

J.Dauphinot